



Appel à propositions

Soutien à l'établissement et au renforcement des comités d'éthique nationaux africains et des Conseils d'examen institutionnels

Programme de subvention	Renforcement des capacités
Identifiant de l'appel	CB_11_41302
Fonds disponibles	500 000 euros
Nombre de projets à financer	10
Date de soumission des dossiers	À partir du 15 août 2011
Date limite de dépôt des dossiers	15 décembre 2011

À propos de l'EDCTP

L'objectif principal de l'EDCTP est de soutenir le développement de nouvelles interventions cliniques afin de lutter contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose. Cet objectif est poursuivi par les actions suivantes :

- Intégration des programmes nationaux des États membres de l'EDCTP-EEIG
- Renforcement du partenariat Nord-Sud
- Coordination et constitution de réseaux de chercheurs africains
- Mise en place d'une capacité de recherche durable en Afrique subsaharienne.

Tous les projets financés par l'EDCTP sont menés en partenariat avec des pays d'Afrique subsaharienne. Ce partenariat garantit des synergies et l'utilisation optimale des ressources, créant une situation avantageuse pour toutes les parties.

Objectif de cette bourse

De nombreux pays subsahariens ne disposent toujours pas de systèmes compétents en examen éthique et dans certains cas, on retrouve ce même problème au niveau du cadre réglementaire national. Cette bourse a pour objet :

1. De promouvoir la mise en place et le renforcement de comités nationaux éthiques (NEC) et de Conseils d'examen institutionnels (IRB), compétents et indépendants, dans les pays subsahariens. Les NEC et IRB sont encouragés à se développer par eux-mêmes sur les plans administratif et financier, afin d'assurer un fonctionnement optimal et durable au-delà du financement de l'EDCTP. Le renforcement des NEC et des IRB vise à les rendre opérationnels et à leur apporter un appui pour leur fonctionnement courant. La mise en réseau et la formation sont encouragés et soutenus. Un soutien supplémentaire sera apporté sous la forme d'un accès en ligne aux documents existants, de documentation, et d'accès aux sites web sur l'éthique et aux BPC (bonnes pratiques cliniques).
2. D'encourager les IRB dans les pays où il n'y a pas de NEC, afin de contribuer à leur création. Qu'il existe ou non des NEC ou des IRB locaux, l'EDCTP encouragera l'entrée en contact d'institutions ou de scientifiques reconnus au niveau national avec une institution locale établie, pour favoriser la création du NEC.

Conditions générales

1. Les candidats doivent fournir une description détaillée des structures actuelles d'examen éthique aux niveaux institutionnel et national, ainsi que des organismes de réglementation nationaux. Elle doit détailler les efforts qui ont été faits pour éviter les redondances et les conflits avec les structures présentes
2. Les candidats doivent être issus de pays, d'institutions ou de comités d'examen éthique qui n'ont encore jamais reçu de financement de l'EDCTP par le biais de ce programme. Une liste des pays et institutions qui bénéficient déjà d'un soutien dans le cadre de ce programme est accessible sur notre site web via le lien suivant <http://bit.ly/qEUTsl>



3. Le montant de la bourse demandée à l'EDCTP ne doit pas dépasser 50 000 euros par proposition. Si le budget total du projet dépasse cette somme, les candidats doivent préciser les sources de financement complémentaires et fournir un justificatif formel de l'organisation de cofinancement
4. Cette bourse ne pourra être accordée qu'à des projets ne dépassant pas 18 mois.

Critères d'éligibilité et conditions administratives

1. La proposition doit être soumise au format PDF avant la date limite
2. Le dossier de candidature doit être rédigé en anglais
3. Le dossier doit contenir le formulaire de candidature, notamment le plan de travail et les explications du budget, le formulaire de budget, le formulaire d'entité juridique et le formulaire d'autocontrôle de l'éligibilité
4. La durée du projet ne doit pas excéder 18 mois
5. Les candidats doivent produire un courrier justificatif émanant de chaque institution d'accueil. En cas de demande concernant un IRB, il faut en outre fournir un courrier de soutien du NEC ou de l'entité appropriée.

Critères de sélection

Toutes les propositions seront étudiées en fonction des critères suivants :

1. Excellence (qualité du projet, faisabilité, impact, innovation, expérience et résultats des candidats)
2. Pertinence par rapport à l'EDCTP (intérêt pour la santé publique des pays en voie de développement, adéquation entre la proposition et l'appel)
3. Mise en réseau (contribution à l'amélioration des relations et de la collaboration Sud-Sud et entre le Nord et le Sud)
4. Éléments de renforcement de la capacité (comme la formation et l'amélioration de l'infrastructure)
5. Gestion de projet (représentation de l'expertise requise, adéquation du budget)

Liste des pays d'Afrique subsaharienne

Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Équatoriale, Guinée-Bissau, Île Maurice, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République d'Afrique Centrale, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

Liste des États membres de l'EDCTP-EEIG

Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Irlande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni et Suisse.

Termes et conditions de candidature

Les candidats devront suivre les instructions indiquées dans les [directives financières de l'EDCTP](#) pour compléter le [Formulaire de candidature](#).

Procédure de sélection

Les candidatures seront examinées par un comité d'experts indépendant dans le cadre d'une procédure à une étape. L'EDCTP se réserve le droit de modifier les échéances de la procédure en cas d'événements imprévus. L'EDCTP procédera à la sélection à sa seule discrétion et conformément à sa structure de gouvernance.

Informations juridiques et soutien

L'EDCTP est soutenu par la Direction générale de la recherche de la Commission européenne au titre de l'article 185 du Traité (anciennement Article 169), décision n° 1209/2003/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 juin 2003.

L'EDCTP se conforme à la législation des Pays-Bas relative à la loi sur la protection des données personnelles.



Dépôt des dossiers de candidature

Pour déposer un dossier de candidature, veuillez consulter avec soin et utiliser les documents suivants :

1. [Formulaire de candidature](#)
2. [Plan de travail](#)
3. [Formulaire de budget](#)
4. [Formulaire d'entité juridique](#)
5. [Formulaire d'autocontrôle de l'éligibilité.](#)

Les dossiers complets doivent être envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante :

proposals@edctp.org.

Si vous n'avez pas Adobe Acrobat, veuillez télécharger un outil de [conversion au format PDF](#).